Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CORE AuxR 2 sur la commune principale de l'AIOT 8-10 avenue Jules Verne 89380 APPOIGNY.

La référence de votre dossier est A-3-JMINPPBF6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/02/2023 à 18h38 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 82043818200017

Organisme: EPOPS CONSEIL

Nom: RELLSTAB

Prénom: ISABELLE

Fonction: **GERANT**

Personne morale

N° SIRET 90430260100011

Raison sociale TRAMMELL CROW COMPANY LOGISTICS SAS

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

5 place Tristan Bernard

75017 PARIS 17

Signataire

Nom: NEUMAN

Prénom: David

Qualité : Directeur général

Référent

Nom: **BOUAZDI**

Prénom : Cyril

Fonction: Directeur construction France

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : CORE AuxR 2

Description des activités :

Le projet CORE AuxR 2 concerne les lots 10 et 11 du parc d'activité AuxR Parc sur la commune d'Appoigny. Il s'inscrit sur un terrain de 2,18 ha, au nord-ouest du parc le long de l'avenue Jules Verne. Le bâtiment est composé d'une zone logistique (entrepôt) à laquelle s'annexent des bureaux, locaux sociaux et locaux techniques nécessaires au fonctionnement du bâtiment. La zone d'entrepôt offre une surface au sol de 11 500 m². avec une hauteur au faîtage (point haut de la toiture) est de 14 m. Il est composé de 2 cellules de stockage séparées par un mur coupe-feu REI120 (coupe-feu 2 heures). Sa structure (poteaux - poutres) offre une stabilité au feu de 60 min. La façade de quais est en bardage double-peau sans résistance au feu particulière. Les autres façades sont constituées d'écrans thermiques REI120. La toiture est composée d'un bac acier avec isolation laine de roche et étanchéité, de résistance au feu BRoof(t3).Le bâtiment répond aux standards de la logistique et permettra le stockage de marchandises en racks (ou palettiers) sur une hauteur maximale de 11,7m. La nature des produits stockés n'est pas connue à ce jour mais le bâtiment n'est pas prévu pour le stockage de produits dangereux. Des locaux techniques sont accolés à l'entrepôt avec en particulier : un local de charge pour les chariots électriques, une chaufferie gaz, un local électrique, un local incendie. Ce dernier abrite les motopompes qui alimentent le réseau d'extinction automatique (sprinkler) et le réseau de poteaux incendie pour les pompiers. A ce local est associé deux cuves de réserve d'eau. Le local de charge (rubrique 2925) pour les chariots électriques fonctionnant avec des batteries claques offre une puissance de 150 kW. La chaufferie et le local incendie (rubrique 2910) sont complétement indépendants et éloignés l'un de l'autre. Les cheminées ne sont pas communes. La chaufferie abrite une chaudière utilisant du gaz naturel d'une puissance de 0,95 MW. Le local incendie abrite 2 motopompes diésel d'une puissance de 0,25 MW chacune. L'arrivée et le départ des marchandises pourront se faire par camions, au niveau des portes de quais situées en façade. Dans l'entrepôt, les marchandises emballées sont conditionnées sur palettes. Leur transport des zones de quais vers les zones de stockage et inversement se fait par chariots et transpalettes électriques.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

8-10 avenue Jules Verne

89380 APPOIGNY

X:740138

Y:6750901

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 150 kW	D	1 local de charge
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 1.45 MV	DC V	1 chaufferie et 1 local incendie

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 740

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? OUI

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux vannes et usées issues des installations sanitaires et des essais des réseaux incendie.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? OUI

Origine et la nature des rejets :

Gaz de combustion de la chaudière et, ponctuellement, des motopompes du réseau incendie pour les tests réglementaires.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? NON

Autres sources:

Non

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Emballages non souillés : papiers, cartons, films plastiques, palettes bois : valorisation ou recyclage. Déchets des bureaux et locaux sociaux assimilables à des déchets ménagers : valorisation énergétique.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

1 réseau autonome de poteaux incendie assurant un débit de 300 m3/h alimenté par une cuve d'eau de 600 m3 et une motopompe diésel. Réseau d'extinction automatique. RIA Extincteurs

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : Les 2 installations de combustion, la chaufferie et le local incendie, sont indépendantes, distantes et les cheminées ne sont pas communes. L'ensemble constitue donc 2 installations de combustion distinctes avec une puissance inférieure à 1 MW. Elles ne constituent pas une MCP.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l' instruction
Enregsitrement ICPE	27/02/2023	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

PJ00_Mandat_CORE2.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PJ19_Plan voisinage_limites 100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PJ20 plan masse limites 35m.pdf